Communication publicitaire

Multi-actifs • ISR • Engagé • Thématique •

Ecofi Agir pour le Climat

Ecofi Agir pour le Climat est un fonds ISR dont la priorité est donnée aux émetteurs efficients dans la sphère de la transition énergétique et écologique.

Classification SFDR
Article 9

Horizon d'investissement
5 ans

Risque*
1 2 3 **4** 5 6 7

Profil du fonds

Actions	60 % minimum
Obligations	0 → 35 % maximum
Titres solidaires	5 → 10 % maximum (encadré par la loi)

Ecofi Agir pour le Climat en bref...

- Fonds multi-actifs dynamique ISR à dominante actions.
- Fonds d'inspiration Transition énergétique et écologique.
- Fonds qui contribue au financement des acteurs de l'économie solidaire.

Fonds ISR mais pas seulement

Le label GreenFin, soutenu par le Ministère de la Transition écologique et solidaire affirme notre philosophie de gestion. Les émetteurs sont sélectionnés dans un premier temps selon une approche "transition énergétique et écologique", dite "éco-activité". Dans un second temps, les émetteurs éligibles sont le résultat de notre processus PRISME.

La sélection des valeurs est fondée sur une double analyse rigoureuse. L'équipe ISR définit l'univers d'investissement selon notre méthodologie interne. L'équipe d'analyse crédit étudie les critères financiers pour valider ou refuser les émetteurs.

Investir dans Ecofi Agir Pour le Climat

Eco-activités

L'exposition actions de 60 % minimum offre au fonds un profil dynamique. Les émetteurs retenus sont ceux dont le chiffre d'affaires dans les éco-activités est significatif. L'univers d'investissement cible les entreprises de grandes ou moyennes capitalisations boursières négociées sur les marchés organisés des pays d'Europe.

Obligations vertes

L'exposition aux instruments de taux est de 35 % maximum, de qualité "Investment Grade" soit d'une notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de Standard & Poor's. Les obligations vertes peuvent dont représenter jusqu'à 35 % du fonds. La sensibilité des titres est comprise entre « -1 et +5 ».

Protection de l'environnement

Les titres solidaires « de 5 à 10 % » de l'actif net privilégient l'activité liée à la protection de l'environnement.

En synthèse

L'objectif d'investissement est de favoriser une croissance verte.

Depuis 20 ans, les équipes d'Ecofi privilégient les analyses ESG pour favoriser une performance durable.

Le fonds est destiné à ceux pour qui les enjeux climatiques sont fondamentaux pour le devenir de l'Homme et de la Planète. Ils financeront ainsi des entreprises respectueuses de l'avenir des générations futures.

> **L'efficience énergétique offre de multiples opportunités d'investissement dans une vision d'avenir.**



Alice de Charmoy
Directrice de la gestion actions

Ecofi Agir pour le Climat est un fonds à impact selon la définition de l'Institut de la Finance Durable.
Le fonds adhère aux trois principes de l'impact : intentionnalité, additionnalité, mesure.
Pour en savoir plus, consultez la thèse d'impact du fonds.

* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section "Principaux risques" du Prospectus. Produit destiné à des clients prêts à accepter un risque de perte en capital et ne nécessitant pas une connaissance approfondie des marchés financiers. Cf. verso. Les références à un label ou une récompense ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Processus d'investissement

01 Sélection de l'univers d'investissement

Univers initial : base de données et liste de valeurs sélectionnées dans la recherche spécialisée

Processus PRISME :

- Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et selon la note PRISME ;
- Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, pornographie, jeux, charbon, énergies fossiles non conventionnelles, gaz & pétrole, pesticides) et des paradis fiscaux ;
- Gestion des sociétés controversées.

Filtres quantitatifs : thématiques du développement durable (pourcentage du chiffre d'affaires ou de la Recherche & Développement), valorisation, croissance

02 Notation des valeurs

Critères de notation

- **Analyse financière** pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management...
- **Analyse des émetteurs solidaires :** secteur d'activité et concurrence ; organisation et management ; situation financière ; utilité sociale et environnementale.

03 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- de notre processus d'allocation d'actifs qui caractérise le régime économique et détecte les thèmes d'investissement ;
- de la note établie à partir de l'analyse financière fondamentale et de la note PRISME.

Agir

Nos OPC solidaires permettent de financer, à conditions préférentielles, plus de 80 entreprises solidaires. Avec Ecofi Agir pour le Climat, le financement d'entreprises solidaires est centré autour de la thématique de "Agir pour la planète".

A titre d'exemple, le fonds aide au financement du conservatoire d'espaces naturels de Champagne Ardenne, qui a pour objecif de préserver, gérer et faire découvrir les espaces naturels remarquables pour leur faune, leur flore ou leur intérêt géologique.

Focus intensité carbone

L'intensité carbone (calculée avec les émissions scope 1, 2, 3) est intégrée dans notre processus PRISME. L'intensité carbone de nos fonds ISR doit être systématiquement inférieure à celle de leur univers ESG[1].

Focus parité H/F

12 PAI

Le fonds intègre parmi ses objectifs de gestion, l'écart de rémunération non ajusté entre les sexes (PAI 12)[2] en veillant à avoir un écart inferieur à celui de son univers d'investissements[1].

[1]Pour en reporter au Code de Transparence disponible sur notre site internet www.ecofi.fr.

[2]Les *Principal Adverses Impacts* sont liés au règlement SFDR, permettant d'évaluer les incidences négatives en matière de durabilité.

Avantages

- Financer l'avenir des générations futures
- Une diversification pour dynamiser la performance
- Investir dans des industries dont les moteurs de croissance sont robustes à long terme
- Accompagner certaines entreprises solidaires pour la protection de l'environnement

Inconvénients et risques

- Risque de perte en capital, gestion discrétionnaire, liquidité, action, sectoriel spécifique, taux, crédit, juridique, de contrepartie, de durabilité
- Risques liés aux investissements solidaires, à la gestion des garanties, aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Caractéristiques

Code ISIN : FR0013381712
Forme juridique : FIA relevant de la directive AIFM
Classification SFDR : Article 9 : le fonds a un objectif d'investissement durable au sens de la règlement SFDR. Il investit 100% de son actif dans des actifs considérés comme des investissements durables selon la méthodologie d'Ecofi.
Dépositaire/Conservateur : Caceis BANK France
Valorisateur : Caceis FUND Administration
Société de gestion : Ecofi

Date de création : 29 décembre 2008
Devise de valorisation : Euro
Zone géographique : Europe
Indice de référence : La politique de gestion étant discrétionnaire, l'orientation et l'exposition aux principaux risques de marchés peuvent varier de façon significative au fil du temps.
La gestion financière est donc totalement déconnectée de tout indicateur de référence. Toutefois, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice composite suivant : 75 % FCI Europe 300 (net) + 25 % €STR.
Conditions de souscriptions/rachats : Chaque jour (J) avant 11H30 sur la valeur liquidative du jour (J) (cours inconnu) - Règlement J+1
Valeur initiale de la part : Part I : 50 000 euros
Frais de gestion : 0,80 % TTC (maximum) de l'actif net
Commissions de souscription/rachat : Néant
Frais indirects maximum : Néant
Commissions de mouvement : Néant

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

GROUPE CREDIT COOPERATIF

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.
Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Informations Clés ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (http://www.amf-france.org/) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

PROSPECTUS
BAC DE TRI